

La CPAM de l'Yonne vous informe

Covid-19, le bon réflexe pour son attestation de vaccination ou le résultat du test

La plateforme téléphonique de l'Assurance Maladie saturée par les demandes d'attestation. Le conseil : privilégier les sites ameli et sidep sur le web, ou l'application "Tous AntiCovid" sur votre smartphone.

C'est un réflexe à développer pour les assurés icaunais : utiliser le compte ameli pour son attestation de vaccination ou le site dédié pour le résultat d'un test. En pratique :

1. Pour une demande d'attestation de vaccination : https://attestation-vaccin.ameli.fr

L'identification peut être effectuée avec FranceConnect ou avec le numéro d'assuré social et le code ameli.

Attestation de vaccination contre la Covid-19

Ce service permet d'obtenir facilement une attestation de vaccination contre la Covid-19 après chaque injection reçue en France.

Il s'adresse aux bénéficiaires d'un régime français d'assurance maladie.



2. Pour une demande de résultat pour un test Covid-19 : https://portail-sidep.aphp.fr





Portail SI-DEP

Système d'information national de dépistage populationnel pour le Covid-19

3. Utiliser l'application « Tous AntiCovid »

Pourquoi éviter de téléphoner ? L'appel risque de ne pas aboutir.

La plateforme téléphonique de l'Assurance Maladie a enregistré une hausse de + 50 % d'appels téléphoniques sur ces demandes !

Habituellement de moins de cinq minutes, les délais de prise d'appel ont très fortement augmenté.

Gagnez du temps avec les portails ameli et sidep sur l'Internet!

